



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.2/44/L.7c  
8 décembre 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-quatrième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 86 de l'ordre du jour

ACTIVITES OPERATIONNELLES DE DEVELOPPEMENT

Projet de résolution présenté par le Vice-Président de la Commission, M. David Payton (Nouvelle-Zélande), à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/C.2/44/L.69

Quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale au sein du système des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Notant que 1990 marquera le quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale pour le développement au sein du système des Nations Unies, inaugurée par la création du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial, ultérieurement fusionnés dans le Programme des Nations Unies pour le développement,

Prenant acte des décisions 89/68 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, en date du 30 juin 1989, et 1989/187 du Conseil économique et social, en date du 28 juillet 1989,

1. Décide de célébrer lors de sa quarante-cinquième session le quarantième anniversaire de la coopération technique multilatérale pour le développement au sein du système des Nations Unies, d'une manière appropriée au rôle et aux réalisations de cette coopération, et de réserver le mercredi 24 octobre 1990, Journée des Nations Unies, à la célébration de cet anniversaire;

2. Invite le Secrétaire général, en collaboration étroite avec l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, à prendre les dispositions nécessaires en vue de la célébration de cet anniversaire, et invite en outre tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies qui réalisent des activités de coopération technique à y contribuer.

-----